



CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALEE DE LA FEMME Le 8 mars 2016 À KALEHE



Conformément à notre planification du mois de mars, le RFDP devrait organiser une tribune d'expression populaire à Nyamukubi. Un changement a été opéré dans la réalisation tenant compte des circonstances et de la réalité du milieu. En effet, n'ayant pas tous les moyens nécessaires pour la

réalisation de cette activité à Nyamukubi et surtout les moyens financiers, nous avons célébré avec le service de genre-femme-famille et enfant du territoire de Kalehe.

Ceci pour nous permettre de pouvoir déposer directement notre mémorandum à l'administrateur du territoire à l'intérim présent à la célébration.

Nous avons ainsi contacté les responsables des CAP que nous avons pu

atteindre sur téléphone pour pouvoir constituer le mémorandum qui a été présenté par les membres de CAP environnant le territoire à l'occurrence le CAP Murambi et Buhési. Le RFDP a impliqué le média dans la réalisation afin de permettre que la voix des



femmes membres des CAP puisse être entendue dans tout le territoire.

Quelle que soit la pluie qui a handicapé la réalisation, l'activité a eu lieu à partir de 11h30 au lieu de 8h00. Deux memoranda ont été lu, celui du service de genre femme famille et enfant (actuellement ministère de famille-femme-enfant selon la responsable madame Solange LUZIGE VUMINILIA) et celui du RFDP.

Les cas suivant ont été dénoncés par les femmes membres des CAP RFDP :

1. Les catastrophes naturelles et leurs conséquences environnementales et humaines
2. Les viols faits aux femmes et leurs conséquences
3. Les cas de délaissement d'enfant
4. L'accès des femmes à la terre et à l'héritage
5. Les cas d'arrestation arbitraire.

Quatre femmes des CAP/ RFDP ont été interviewées par le journaliste de la radio RCTKa (Radio Communautaire du Territoire de Kalehe), ainsi que l'animateur de terrain du RFDP et le responsable de la clinique juridique.

A la suite de ces dénonciations, les recommandations suivantes ont été formulées

- Que l'autorité en place mette sur pied des stratégies pour permettre un environnement sain à la population de Kalehe
- Que l'autorité en place fasse respecter les droits relatifs aux viols qui sont reconnus par la loi congolaise



- Tout enfant a droit à connaître ses parents, ces parents doivent s'acquitter de leur responsabilité
- Tous les hommes sont égaux devant la loi et doivent jouir des mêmes chances et droits. Que l'autorité en place fasse respecter l'égalité de sexe à tous les niveaux
- Que le service de la police et autres services de l'Etat s'acquittent de leurs responsabilités conformément à la loi
- Que la police mette en pratique leur mission première « protéger la population et leurs biens. »

La réaction de l'administrateur à l'intérim a montré qu'il existe déjà une commission de suivi de la résolution 1325 dans laquelle un ancien membre de CAP/RFDP figure. Il a reconnu la faible participation des femmes dans la gestion de la communauté mais il a précisé que les femmes doivent postuler afin de se mesurer aux hommes dans la recherche de l'emploi.

Les différents cas de viol dénoncés ont été reconnus par l'administrateur territorial à l'intérim.

L'interview a concerné les femmes membres des CAP qui se sont exprimées par rapport au droit au mariage, à l'accès à la terre, au mariage précoce, à la gestion de la chose publique.

Vers 15h30 la cérémonie a pris fin. Les conventions que nous avons prises avec la radio étaient de faire un magazine. Ce magazine a été présenté à la radio à partir de 20h 30 jusqu'à 21h20 afin d'ouvrir le débat à la population qui s'exprimait et commentait jusqu'à 23h heure à laquelle la radio ferme.

Adresse Physique :
N° 41/05, Avenue Fizi
/BUKAVU

Téléphone :
(+243) 997095882
(+243) 997756461
(+243) 997835449

Internet :
rfdp1999@gmail.com
www.rfdpkivu.org